ART. 9 N° **854** 

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

### RETIRÉ AVANT DISCUSSION

# **AMENDEMENT**

N º 854

présenté par

M. Baupin, Mme Duflot, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

### **ARTICLE 9**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« les véhicules utilisant des carburants alternatifs ainsi que les véhicules »

les mots:

« ainsi que les véhicules utilisant des carburants alternatifs ou ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle. Cet amendement permet de préciser que, pour être considérés comme des véhicules propres, les véhicules utilisant des carburants alternatifs doivent eux aussi permettre l'atteinte de faibles niveaux d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.